



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE
ASSOCIATION ORCHIDEE60
23 avril 2016**

Mairie d'Andeville
1, rue Jean Jaurès
60570 Andeville
<http://www.orchidee-60.fr>

Le 23 avril 2016 à 15H35, à Andeville les membres de l'association se sont réunis sur convocation du Conseil d'administration en date du 29 mars 2016 par voie internet et courrier postal.

L'assemblée est présidée par M Gérard LEUK, assisté de Mme Evelyne CLEC'H, secrétaire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents avec mention des membres représentés, annexée au présent procès-verbal. Ladite feuille de présence permet de constater que 58 Membres sur 96 sont présents ou représentés, le quorum étant atteint, l'assemblée générale extraordinaire peut valablement délibérer.

Le président rappelle que l'assemblée générale extraordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral ;
- Rapport financier ;
- Les perspectives ;
- Le remplacement des administrateurs démissionnaires. 4 candidats se présentant pour 4 postes le vote se fera à mainlevée ou à bulletin secret selon la décision de l'assemblée.
- Les questions diverses.

Il indique en préambule, à l'assistance qu'il souhaite lire un texte approuvé par le conseil d'administration réuni en séance de travail ce matin.

« Aujourd'hui, nous tenons une assemblée générale extraordinaire et nous vous devons quelques explications. Nous avons été lors de notre réunion de CA de mars dans l'incapacité de valider le bilan financier présenté par Denis REYMANN.

Cette prise de position faisait suite à deux autres présentations (réunions du conseil d'administration de janvier et février) où nous faisons le constat que les chiffres n'étaient pas les mêmes entre chaque présentation. Par ailleurs, le bilan 2014, approuvé par l'assemblée générale 2015 pour nous permettre de faire les comparaisons entre les exercices 2014 et 2015, était également modifié et non repris dans son intégralité.

Nous constatons que nos désaccords avec Denis REYMANN portent sur la lisibilité des tableaux mais surtout sur les règlements en espèces.

Le 19 mars 2016, nous avons donc une nouvelle fois, demandé à Denis REYMANN des explications qu'il ne nous a pas fournies. Nous avons cherché à l'accompagner dans la compréhension des liquidités manquantes. Claude RIVET et Michel BERNY ont été chez lui et il a maintenu cette position de ne pas savoir et de n'apporter aucune réponse.

Dans ce cadre, nous faisons le triste constat que nous ne pouvons poursuivre avec Denis REYMANN en ayant confiance.

Nous lui avons demandé de démissionner le 19 mars dernier, ce qu'il n'a toujours pas fait officiellement à ce jour.

En conséquence, le conseil d'administration de ce matin vous demande de voter la proposition du conseil à savoir : la radiation de l'association Orchidée60 de Denis REYMANN. »

Quelques adhérents souhaitent poser des questions sur la situation.

- Pouvons-nous évaluer de quel ordre est la somme qui aurait disparu des comptes – Environ 1000€.
- Quelles procédures avons-nous pour nous transmettre les recettes ? Chacun remettait à M. REYMANN une enveloppe sur laquelle nous indiquions la recette avec le montant des chèques et celui en espèces. Nous ne déposions aucune signature, ni ne faisons d'informations au Président ou au trésorier adjoint en parallèle. Nos relations étaient basées sur la confiance entre nous.
- Pouvons-nous lui demander des dédommagements ? Devons-nous porter plainte ? Nous ne pouvons actuellement rien prouver puisque nos doutes portent sur des sommes en espèces. Nous avons des difficultés à les retrouver dans les comptes.
- La position de Denis REYMANN interroge, elle a été pour nous incompréhensible. Il n'a donné aucune explication aux questionnements des membres du CA, ses réponses étaient : « Je ne sais pas » « C'est la machine ».

Les adhérents choisiront de voter à mainlevée et souhaitent le faire immédiatement.

C'est à l'unanimité que la radiation de M. Denis REYMANN est entérinée.

Le rapport moral :

Il est donné lecture du rapport moral¹ par le président M Gérard LEUK. Il déclare la discussion ouverte. La parole est donnée aux adhérents. Personne ne demandant la parole, le président procède au vote qui est décidé à mainlevée.

L'assemblée générale approuve à l'unanimité celui-ci tel que présenté. Le bilan moral est **adopté**.

Le rapport financier :

Claude RIVET trésorier adjoint a repris la charge de présenter un bilan. Il a travaillé à partir des documents et outils informatiques transmis par Denis REYMANN avec l'aide d'Annick PUJOL membre du conseil d'administration nommé par le président, pour ce travail.

La présentation est succincte et reflète la difficulté à comprendre la comptabilité de Denis REYMANN. Le conseil d'administration réuni ce 23 avril 2016 a validé le bilan.

La parole est donnée aux adhérents. Le président met au vote, à mainlevée, les comptes d'exercice clos le 31 Décembre 2015, tels qu'ils ont été présentés ce jour, dans les conditions connues pour pouvoir redémarrer sur de bonnes bases.

Cette résolution recueille dans un premier vote : 56 voix « pour », 0 voix « contre », 2 « abstention »

Un débat s'engage. Les adhérents s'abstenant, expliquent leur position : valider le bilan en l'état, même s'il part d'une bonne volonté pour poursuivre les actions de l'association, il entérine d'une certaine manière la gestion défectueuse de Denis REYMANN et bloque toute possibilité d'une action judiciaire.

Du débat, il ressort une nouvelle proposition : ne pas adopter le bilan financier en l'état et de requérir à l'examen de nos comptes par un commissaire aux comptes.

Il est donc proposé à l'assemblée de voter une deuxième fois. Le bilan financier n'est pas adopté à l'unanimité. L'examen par un commissaire aux comptes ou par une personne compétente et reconnue est accepté à l'unanimité. Refus 0 voix, abstention : 0 voix.

Il est précisé que M. Denis REYMANN sera avisé par courrier recommandé de sa radiation.

Election du nouveau conseil d'administration :

Les adhérents, ont pris connaissance de la position de « sortants » de Mme Evelyne CLEC'H, M. Denis REYMANN, M. Patrick BERTIN et Mme Isabelle CARNEZ .

Mme Sabine BAUCHER, M. Patrick BERTIN, Mme Isabelle CARNEZ, Mme CLEC'H se portent candidats pour l'élection du nouveau conseil d'administration.

Le vote de l'assemblée a lieu à mainlevée.

¹ Document archivé à disposition auprès de la secrétaire.

Chacun des membres est élu à l'unanimité. Voix contre : 0, abstention : 0.

Ont été déclarés régulièrement élus :

1- **Mme Sabine BAUCHER** demeurant 4, rue des Pâtis 60112 Bonnières, de nationalité française, de profession retraitée, a obtenu 58 voix – **élue**.

2- **M Patrick BERTIN** demeurant 11, rue Guy Moquet 60530 Le Mesnil en Thelle, de nationalité française, de profession retraité, a obtenu 58 voix – **élu**.

3 - **Mme Isabelle CARNEZ** demeurant 30, rue Léon Bohard 60250 Mouy, de nationalité française, de profession Conseillère Principale d'Education, a obtenu 58 voix – **élue**.

4 – **Mme Evelyne CLEC'H** demeurant 12, allée de la Musignière 60175 Villeneuve les Sablons, de nationalité française, de profession retraitée, a obtenu 58 voix – élue.

M Gérard LEUK rappelle à cette occasion que la répartition des fonctions au sein du conseil d'administration se fera lors d'une réunion du conseil d'administration fixée à la suite de cette assemblée générale.

Il est demandé à l'assistance si des membres souhaitent être cooptés. Mme Thérèse FLEURY se propose. Sa candidature va être examinée par le conseil d'administration de fin de journée, car elle ne semble pas remplir toutes les conditions pour se présenter.

Les perspectives de l'association :

M Gérard LEUK rappelle les activités de l'association pour l'année :

- Le 2 mars, un groupe de 20 personnes est allé aux serres du Sénat.
- Le voyage en Belgique et Hollande d'un groupe de 44 adhérents du 5 au 8 mai prochain avec visites de deux expositions (orchidée59 et COW).
- La seconde exposition de l'association à l'Abbaye Royale du Moncel à Pontpoint, pour laquelle les adhérents vont être sollicités pour nous aider.
- Le barbecue de l'association au mois de juin.
- Une sortie botanique était prévue par M. REYMANN, nous allons tenter de la maintenir.
- Notre participation à l'exposition d'Avrechy en septembre sous l'égide du Comité des fêtes d'Avrechy.
- Le projet d'exposition à Amiens en octobre est annulé.

Divers :

Il n'y a pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, M Gérard LEUK déclare la séance levée à 16H 45.

Président
Gérard LEUK

Secrétaire
Evelyne CLEC'H